

H.-C. RULON et Ph. FRIOT. — *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires, 1820-1940*. Histoire des méthodes et des manuels scolaires utilisés dans l'Institut des frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel. Paris, Vrin, 1962. In-8°, 230 p., avec 16 fac-similés h. t. (Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.)

Les deux frères de Ploërmel qui ont mené à bonne fin le présent travail sont des érudits rompus à la saine méthode historique. Le champ qu'ils ont labouré était en friche. Un trésor était caché dedans. Ce sera en effet une révélation pour maint lecteur que de connaître le caractère rudimentaire, pour ne pas dire inexistant, de la méthode suivie en vue de débroussailler les petits cerveaux ruraux. A cet égard les fac-similés ajoutés au texte sont probants et assez piquants. Le perfectionnement des instruments de travail, la composition de livres pour les maîtres et pour les élèves puis l'extension et le prolongement progressifs de l'enseignement sont dus, pour une grande part, aux Frères fondés par Jean-Marie de Lamennais. Ce religieux, non moins génial en son genre que son illustre frère germain, a posé avec sûreté les bases de sa congrégation et sur certains points de la pédagogie il a devancé son temps. Ecrit avec « objectivité » ce livre éclairera donc tout un secteur de la civilisation et de la vie littéraire dans ses plus modestes débuts. On saisit en même temps quelle lumière il projette sur la vie des humbles au XIX^e siècle. Sa portée sociale vient donc renforcer l'intérêt qu'il présente pour l'instruction et la culture. L'œuvre accomplie par MM. Rulon et Friot est donc fort utile et même très plaisante à lire.

B. P. H.

Chanoine Etienne CATA. — *La Doctrine politique et sociale du cardinal Pie (1815-1882)*. Paris, Nouvelles éditions latines, 1959. In-8°, 375 p., portrait.

Certes le cardinal Pie n'appartenait pas à la Bretagne ni par son origine ni par son siège épiscopal. Grand vicaire de l'évêque de Chartres, il fut placé lui-même à la tête du diocèse de Poitiers, à trente-quatre ans, en 1849, par nomination d'Alfred de Falloux, et resta en fonctions jusqu'à

sa mort ; comme notre cardinal Saint-Marc, c'est seulement au terme de sa longue carrière qu'il reçut le chapeau.

Nous nous devons cependant de signaler ici le livre de M. le chanoine Etienne Catta en raison de l'influence exercée par l'évêque de Poitiers dans l'ensemble des diocèses de l'Ouest. L'ouvrage, très solidement composé, consacre sa seconde partie à la vie du prélat et à l'application de ses principes dans les vicissitudes diverses où il se trouva impliqué et confronté aux pouvoirs publics ou aux groupes sociaux. Il y a là une étude très utile par les comparaisons qu'elle suggère et quelquefois par certaines démarches directes. Ainsi l'initiative de Mgr Pie dans la constitution du corps des zouaves pontificaux eut des répercussions évidentes en Bretagne.

La première partie est plus étroitement liée au déroulement des idées dans notre province. Il s'agit pour l'évêque de soutenir la thèse du règne nécessaire de la religion sur la vie sociale et politique. Il l'appuie sur les termes mêmes du *Pater* et crée l'expression de Christ-Roi qui entrera dans la liturgie officielle de l'Eglise en 1925.

Ce règne du Christ est susceptible d'interprétations diverses. Pie, dans ses commentaires nourris de textes scripturaires et patristiques, écarte la théocratie ou gouvernement direct par l'Eglise, il réproouve aussi ce qu'il appelle l'« apostolat du glaive », et définit l'objet de ses vœux : la pénétration de l'esprit chrétien dans la législation comme dans les mœurs. Sa pensée est-elle si éloignée de celle d'un Raymond Poincaré proclamant qu'il n'y avait pas deux morales, l'une pour les individus et l'autre pour les gouvernements ?

La thèse que professa irréductiblement le célèbre cardinal ne le gênait pas pour se montrer « compréhensif » dans la pratique (1) et accueillant pour les personnes. Ces qualités n'enlevèrent rien à la force de pénétration de ses vues. Quoique non adoptées par la puissance publique, du moins non avouées par ses actes, elles n'en jouirent pas moins, surtout dans les provinces de l'Ouest, d'une indiscutable autorité.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

(1) Il est remarquable de le voir revendiquer la liberté de la presse en la personne de Louis Veillot contre l'archevêque de Paris.